

Fiche de données de sécurité selon la Norme NF ISO 11014-1

N° FDS 021 b/ F

VIRAX SMART FLUX

Révision : 19/08/2003
Date de rédaction : 21/06/2004

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Identification du produit	: SMART FLUX (250g de pâte à braser)
N° de code Virax	: 528420 Autres articles incluant ce produit (527022 et 527054)
Identification du fabricant / distributeur	Virax SA 39 quai de la Marne BP 197 51206 Epernay cedex France Tel : + 33 (0)3 26 59 56 56 Fax : + 33 (0)3 26 59 56 60
Service à contacter	: Moyens Généraux Tel : 03.26.59.56.58
N° appel d'urgence	: INRS Tel : 01 45 42 59 59

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

<u>Substance</u>	<u>Cas N°</u>	<u>% Présent</u>	<u>Symboles CEE</u>
Chlorure de zinc	7646-85-7	< 10	C (corrosif) N (dangereux pour l'environnement) Xn (nocif)
Chlorure d'ammonium	12125-02-9	< 1	

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Irritant pour la peau et les yeux.

Préjudiciable pour les organismes aquatiques.

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement dans les lacs et rivières.

4. PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux	: Laver abondamment les yeux avec de l'eau pendant 10 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un spécialiste.
Contact avec la peau	: Enlever les vêtements souillés. Laver avec beaucoup d'eau.
Inhalation	: Amener en milieu aéré. Consulter un médecin.
Ingestion	: Faire boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir (risque de perforation de l'estomac) Appeler immédiatement un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction	: aucune contrainte
Moyens d'extinction déconseillés	: aucun
Dangers dus au produit	: En cas d'incendie, émissions de gaz dangereux (chlore, HCl)
Mesures particulières de lutte contre l'incendie	: Utiliser les appareils de respiration

Fiche de données de sécurité selon la Norme NF ISO 11014-1

N° FDS 021 b/ F

VIRAX SMART FLUX

Révision : 19/08/2003
Date de rédaction : 21/06/2004

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : éviter le contact avec la peau.
Précautions pour la protection de l'environnement :
- empêcher toute pénétration dans les canalisations.
- ne pas rejeter à l'égout
Méthodes de nettoyage : récupérer et éliminer la pâte.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Prévention et lutte contre les explosions :
- Manipulation : il n'existe pas de conseils spécifiques. Vérifier que les locaux sont bien aérés. Faire attention à l'étiquette.
- Stockage : Entreposer dans un endroit bien aéré et sec. Bien refermer le pot.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection des voies respiratoires : ./.
Protection des yeux : Porter des lunettes de protection
Protection des mains : Porter des gants de protection
Protection du corps : Porter des vêtements de travail adaptés

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

■ FORME PHYSIQUE	PATE
■ ASPECT	PATE GRISE
■ ODEUR	LEGERE
■ INTERVALLE DE TEMPERATURE	
■ POINT DE FUSION	230-250 °C
■ POINT D'IGNITION	NON DETERMINE
■ TEMPERATURE D'AUTO-INFLAMMATION	NON DISPONIBLE
■ PROPRIETES EXPLOSIVES	NON DISPONIBLE
■ PROPRIETES OXYDANTES	N'EST PAS UN OXYDANT
■ PRESSION DE VAPEUR à 20°C (en mm d'Hg)	20 mbar
■ DENSITE A 20°C	2,6 g/cm ³
■ SOLUBILITE DANS L'EAU	SOLUBLE
■ pH	NON DETERMINE
■ VISCOSITE	NON DETERMINE

10. STABILITE ET REACTIVITE

Conditions à éviter : Aucune n'est connue
Matériaux à éviter : Tout contact avec des oxydants forts
Produits dangereux de décomposition : Ammoniaque, chlorure d'hydrogène
Décomposition thermique : > 300°C

Fiche de données de sécurité selon la Norme NF ISO 11014-1

N° FDS 021 b/ F

VIRAX SMART FLUXRévision : 19/08/2003
Date de rédaction : 21/06/2004**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Actions irritantes : Irritant pour les yeux, la peau et les muqueuses.
Ingestion : L'ingestion de grandes quantités (chlorure de zinc) :provoque une chute de la tension artérielle et des troubles circulatoires.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Chlorure de zinc : - le chlorure de zinc n'est pas biodégradable.
- toxicité importante pour les poissons : 0,1 – 1 g/l
- limite de nocivité pour les poissons : 0,1 – 2 mg/l

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Méthodes d'élimination des déchets : Les déchets ne sont pas biodégradables. Il faut les éliminer dans une installation autorisée, selon conformément à la législation sur l'élimination des déchets dangereux.

<u>Code CED des déchets</u>	<u>Désignation produit</u>	<u>Groupe</u>	<u>Moyens d'élimination</u>
120111	Boues d'usinage	Déchets d'usinage (forgeage, soudage, pressage, tournage, fraisage, sciage, limage)	Décharge : déchets non biodégradables

<u>Code EWC</u>	<u>Désignation du déchet</u>	<u>Groupe</u>
110204	Boue	Déchets et boues de l'hydrométallurgie

Méthodes d'élimination de l'emballage : selon les règlements officiels

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Récipient de 250g

Numéro ONU : 1840
Symbole : Corrosif
Groupe d'emballage : III

Terrestre

ADR/RID : classe :8 Code de classification : 5 c
Nom technique : Solution de chlorure de zinc

Maritime

IMDG/GGV : classe 8 Code de classification : 5 c

Aérien

IACO/IATA : classe 8/196 Numéro d'identification : 1840

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Composant(s) inscrit(s) comme "dangereux" : Xi - irritant

Composant : Chlorures de zinc

Fiche de données de sécurité selon la Norme NF ISO 11014-1**N° FDS 021 b/ F****VIRAX SMART FLUX**Révision : 19/08/2003
Date de rédaction : 21/06/2004

Phrase de risque : R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
Phrases de sécurité : S1/2 Garder dans une pièce fermée à clé et hors de portée des enfants.
S28 Après un contact cutané, rincer à grande eau.
S46 En cas d'ingestion, consulter un médecin et présenter l'étiquette ou l'emballage du produit.

Note : si le produit est vendu au public, il ne doit pas être laissé à la portée des enfants.

Classe de danger pour l'eau : 1

16. AUTRES INFORMATIONS

Légende :

CAD : catalogue européen des déchets

Révisée le : 19/08/2003

Cette fiche de données de sécurité a été établie selon les directives européennes 88/379/CEE et 91/155/CEE. Les informations sont destinées à la santé et à la sécurité dans le cadre d'un usage industriel. Il faut par ailleurs se reporter à la législation locale ou nationale relative à la santé, à la sécurité et à l'environnement. Ces informations ne sont pas des indications pour l'utilisation spécifique du produit; pour cela, se reporter à la fiche technique.

L'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels encourus lorsque le produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il est conçu.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur lors de la manutention, du stockage et de la mise en œuvre du produit, de se référer aux textes législatifs, réglementaires et administratifs en vigueur concernant la protection des travailleurs, de la population et de l'environnement.